

Créancier et surendettement

Par dolmenjg, le 05/06/2013 à 21:16

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis en surendettement depuis 2006 et j'ai redéposé un dossier qui, sans que ce soit de ma faute a trainé...... et entre temps j'ai perdu un proces avec mon bailleur et l'huissier me réclame 3800 euros (ce ne sont pas des loyers mais une facture d'eau); comme j'ai demandé au juge de la commission de prendre cette nouvelle créance, je repasse au tribunal le 11 juin, or quand le bailleur a reçu sa convocation , son huissier vient de faire une saisie sur mon compte bancaire de 1300 euros, il me reste donc 146 euros pour aller jusqu'à la fin du mois......!!!! le greffier que j'ai contacté au tribunal semble penser que l'huissier peut le faire!!! est ce vrai? il ne va pas s'arreter là je pense, bref j'ai peur et je ne sais comment m'en sortir........Cela fait donc plus d'un an donc il parait que je ne suis plus protégée et que les créanciers peuvent faire ces saisies.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par chaber, le 06/06/2013 à 07:46

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par Boud, le 06/06/2013 à 09:30

Bonjour,

Oui il peut le faire mais il doit laisser un montant équivalent a celui du RSA, 146 euros me semble bien peu.

Êtes vous sur du chiffre que vous nous avancez car le banquier et l'huissier connaissent bien cette procédure et engagent leur responsabilité.

Cordialement